

Défilé de l'ultradroite dans la Drôme : 6 participants condamnés de six à dix mois de prison

Par Le Figaro avec AFP

Publié hier à 19:08,

Mis à jour hier à 22:02

Des dizaines de militants de la mouvance identitaire, cagoulés, venus de toute la France, s'étaient retrouvés samedi soir à Romans-sur-Isère «pour en découdre», après la mort du jeune Thomas.

Six personnes ont été condamnées à des peines de six à dix mois de prison ferme pour avoir participé samedi soir à une manifestation d'ultradroite à Romans-sur-Isère liée à la mort de Thomas, poignardé à la fin d'un bal dans un village voisin.

Jugés en comparution immédiate au tribunal de Valence, ces hommes âgés de 18 à 25 ans ont également été interdits de séjourner dans la Drôme et de détenir une arme pendant cinq ans. Ils ont également été privés du droit d'éligibilité pendant cette période de temps.

«Délinquants»

Ils ont tous été condamnés pour «participation à un groupement formé en vue de la préparation de violences» ou de «dégradations». Cinq ont également été condamnés pour «violence» sur policier. «Quand on vient avec des bâtons, on ne vient pas pour défendre une cause mais pour attaquer», a asséné la procureure Vanina Lepaul-Ercole, qualifiant les accusés d'«irresponsables» et de «délinquants». Elle avait requis de six à douze mois de prison ferme.

Des dizaines de militants de la mouvance identitaire, cagoulés, venus de toute la France, se sont retrouvés samedi soir à Romans-sur-Isère «pour en découdre», selon les autorités, avec les jeunes du quartier de la Monnaie, dont seraient issues certaines des personnes impliquées dans la mort de Thomas. Vingt manifestants ont été interpellés par les forces de l'ordre. Dimanche, un nouveau rassemblement a débouché sur sept interpellations.

Faire appel

Sur le banc des accusés, un militaire, un développeur informatique et des étudiants racontent avoir été informés du rassemblement sur les réseaux sociaux, principalement TikTok. Tous ont minimisé leur participation. «C'était important d'apporter notre soutien», à Thomas et sa famille, s'est justifié l'un d'eux. Les juges comme la procureure leur ont rappelé qu'un autre rassemblement «apolitique», à l'appel de la famille, a réuni plus de 6000 personnes mercredi. «Ça s'appelle une marche blanche, pas une marche noire. On ne vient pas habillé de noir avec des bonnets, des têtes de mort et des bâtons», a tancé la procureure.

Me Peter Assaghe, conseil de trois prévenus, a dénoncé à l'issue du jugement «*la volonté du tribunal de frapper fort mais sans nuance*», précisant que ses clients n'avaient appartenir à la mouvance d'ultradroite. «*Nous sommes face à des jeunes ignorants*» qui «*regrettent*» de s'être laissés embarquer selon lui. «*Ce sont trois personnes qui n'ont pas forcément réfléchi aux tenants et aux aboutissants*» de leurs actions, a plaidé de son côté Me Monique Simon, avocate des trois autres. Ils ont dix jours pour faire appel.

La rédaction vous conseille

- **Meurtre de Thomas : «Ce n'est ni un fait divers, ni une rixe, il y a un risque de basculement de notre société», affirme Proutivier Véran**
- **Meurtre de Thomas : «Mon souci est de faire revenir le calme dans ma ville», déclare la maire de Romans-sur-Isère**
- **Mort de Thomas à Crépol: «Nul ne peut se faire justice en dehors de la loi», rappelle le procureur de Valence**

Sujet

Drôme